

Image not found or type unknown



Droit au congé de reconversion

Par **coignard**, le **29/09/2008 à 20:24**

Je suis militaire de l'armée de terre à la Brigade des Sapeurs Pompiers de Paris, mon accompagnateur reconversion m'affirme que je n'ai pas droit au congé de reconversion car je n'ai pas cinq années de service. Mon contrat a débuté le 04/05/2004 et prendra fin le 04/09/2008. J'aurais profité de ce congé pour passer un CQP 1 de cordiste. Puis-je prétendre à un congé de reconversion ou non?